

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mardi 7 février 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

21 FEV. 2023
transmis en Sous-Préfecture le
17 FEV. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme WEILL-
LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI,
Mme MORAINÉ, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL,
M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. BUYS, M. BIZET, Mme SAMPIERI
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme BUSQUET, pouvoir remis à Mme WANG
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. KADDIMI
M. LELUBRE, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

Absents : M. LEPUT, Mme SERIEYS, M. HULLIN

Secrétaire de séance : Mme DESFORGES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 14
décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22 heures 30.

N° 23-1-3

OBJET**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal, après l'exposé de M. BESSETTES,

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants, du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération n° 22-6-18 du 14 décembre 2022 relative au Rapport d'Orientation
Budgétaire (ROB),

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration
Générale réunie le 6 février 2023,

Après avoir examiné le budget primitif 2023 par chapitre,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 4 voix contre,

VOTE le budget primitif 2023, budget principal de la Ville, arrêté à :

section d'investissement	
recettes	dépenses
11 780 000,00 €	11 780 000,00 €

La section d'investissement est adoptée, à 26 voix pour et 4 voix contre,

section de fonctionnement	
recettes	dépenses
23 850 000,00 €	23 850 000,00 €

La section de fonctionnement est adoptée, à 26 voix pour et 4 voix contre,

Budget total :

BUDGET TOTAL RECETTES	BUDGET TOTAL DÉPENSES
35 630 000,00 €	35 630 000,00 €

Le budget total est adopté, à 26 voix pour et 4 voix contre,



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD